

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jean-Lachalm du 15 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le quinze du mois de juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Lachalm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul BRAUD, maire.

Présents : Delphine CHACORNAC, Denis BERAUD, Denis GERENTON, Lydie BRENAS, Linda JOUMARD, Maëva BELLEDENT

Absents : Stéphane GORY, Anaïs MARTIN, Sylvain BERAUD, Thomas CHAVEROT

Secrétaire de séance : Delphine CHACORNAC

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2026
- 2- Décision numéro 2026-01-25-06 : Location appartement presbytère
- 3- Décision numéro 2026-08-07 : problème d'insalubrité dans un logement communal
- 4- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois
- 5- Délibération pour la détermination d'un ratio d'avancement de grade
- 6- Vente de terrain CHAZOT Jeannine
- 7- Cession de matériel : tractopelle
- 8- Désignation des représentants à la commission locale des charges transférées (CLECT)
- 9- Acquisition TAVERNIER aux familles ABREUVOIR et LEYTON -échange commune
- 10- Point sur les différents travaux
- 11- Questions diverses

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2026

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée,

ADOpte à l'unanimité

2- Décision numéro 2026-01-25-06 : Location appartement presbytère

Le maire informe le Conseil municipal de la décision relative à la location d'un appartement situé dans l'ancien presbytère à Madame Marie-Claude BERANGER depuis le 1er juillet 2026, pour un loyer mensuel de 443,73 €.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

3- Décision numéro 2026-08-07 : problème d'insalubrité dans un logement communal

Le maire informe le Conseil municipal de la décision relative à un problème d'insalubrité dans un appartement. Une forte odeur émanait depuis plusieurs jours du garage de Monsieur Patrick BŒUF, locataire d'un logement communal situé dans le bâtiment de la mairie.

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jean-Lachalm du 15 Juillet 2026

Face à cette situation, les services d'incendie et de secours ont été sollicités afin de vérifier l'origine de cette nuisance. Leur intervention a permis de constater la présence d'un congélateur et des sacs poubelles. Des écoulements provenant du congélateur étaient à l'origine des mauvaises odeurs.

Compte tenu des circonstances et de la situation locative de Monsieur BŒUF, redevable de plus d'une année de loyers impayés, le maire a décidé de pénétrer dans le logement afin d'en vérifier l'état.

Il a été constaté que le logement présentait un état d'insalubrité avancé : absence de mobilier essentiel (lit, table, chaises) et baignoire remplie de litière destinée à des rongeurs.

Malgré plusieurs tentatives pour joindre le locataire, restées sans réponse, le maire a décidé de procéder au remplacement du barillet de la porte du logement. Cette décision a été portée à la connaissance de Monsieur BŒUF.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

4- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'office national des forêts pour des recettes

Le maire présente au conseil municipal une convention proposée par l'office national des forêts permettant à celui-ci d'établir et d'émettre, pour le compte de la commune, les factures relatives aux recettes issues des ventes de bois.

Afin de permettre cette gestion, il est nécessaire que la commune donne mandat à l'ONF.

Le maire propose au conseil municipal :

- **de donner mandat à l'office national des forêts pour l'établissement et l'émission de cette facturation.**

ADOPTE à l'unanimité

5- Délibération pour la détermination d'un ratio d'avancement de grade

Le Maire explique au conseil municipal que, conformément à la réglementation, plusieurs quotas (ratios d'avancement de grade) peuvent être fixés par la collectivité. Après examen de la situation, il propose de retenir un ratio de **100 %**, afin de permettre l'avancement de grade de l'ensemble des agents remplissant les conditions statutaires, sous réserve des nécessités de service et des décisions de l'autorité territoriale.

Le maire propose au conseil municipal

- **de fixer à 100 % le ratio applicable à l'avancement de grade des agents de la collectivité.**

ADOPTE à l'unanimité

a. Vente de terrain CHAZOT Jeannine

Madame Jeannine CHAZOT, propriétaire d'une maison située à Séjallières, réalise actuellement des travaux nécessitant l'acquisition d'une parcelle de 41 m² appartenant à la commune afin de réaliser son installation d'assainissement.

Il est précisé qu'une servitude sera conservée au profit de la propriété de la famille MALARTRE afin de permettre l'accès au toit au moyen d'une échelle.

Le maire propose au conseil municipal

- **de vendre à Madame CHAZOT une parcelle de 41 m² au prix de 4,60 € par m².**

ADOPTÉ à l'unanimité

b. Cession de matériel : tractopelle

Le maire informe le Conseil municipal que le précédent acquéreur du tractopelle communal s'est désisté. Une nouvelle offre d'achat a été reçue et acceptée pour un montant de 5 100 €.

Le maire propose au conseil municipal

- **de céder ce matériel au prix de 5 100 €.**

ADOPTÉ à l'unanimité

c. Désignation des représentants à la commission locale des charges transférées (CLECT)

Le maire rappelle que la CLECT intervient lors des transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes afin d'évaluer les charges transférées.

Le maire propose au conseil municipal

- **de désigner Madame Lydie BRENAS en qualité de représentante de la commune.**

ADOPTÉ à l'unanimité

d. Acquisition TAVERNIER aux familles ABREVOIR et LEYTON- échange commune

Monsieur et Madame TAVERNIER se portent acquéreurs de parcelles appartenant respectivement aux familles ABREVOIR et LEYTON.

Lors des opérations de bornage, il a été constaté qu'une partie des terrains concernés empiétait sur la rue du Thérond.

Afin de régulariser cette situation et de permettre la réalisation de la vente, un échange de parcelles est proposé.

Le maire propose au conseil municipal

- **de procéder à un échange portant sur une parcelle communale de 21 m² contre une parcelle de 41 m², cet échange devant être réalisé lors de la signature de l'acte authentique.**

ADOpte à l'unanimité

e. Point sur les différents travaux

Le maire fait un point sur l'avancement des travaux de restauration de l'église. À la suite de l'appel d'offres, une première réunion de la commission d'appel d'offres s'est tenue le 8 juin 2026 à 14 h 00 pour l'ouverture des plis. La commission est actuellement dans l'attente de l'analyse et des conclusions de l'architecte. Les offres reçues présentent un écart important par rapport à l'estimation initiale du maître d'œuvre.

Une nouvelle réunion de la commission est programmée le 17 juillet 2026 à 10 h 00 afin de statuer sur l'attribution des marchés.

f. Questions diverses

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'un appartement communal de type F5 est disponible à la location à compter du 1er juillet 2026 pour un loyer mensuel qui est fixé à 557 €. Trois visites sont déjà eues lieu dont un couple avec un enfant. Monsieur le maire nous tiendra informé des suites lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 23 h 00